

# Les volets opérationnels de la politique du Logement d'abord

Les plans quinquennaux 1 et 2 prévoient un certain nombre de **priorités** déclinées en actions opérationnelles au sein des territoires

## PRODUIRE ET MOBILISER PLUS DE LOGEMENTS ABORDABLES

- ✓ Logement social, résidences sociales généralistes, pensions de famille et foyers de jeunes travailleurs
- ✓ Mobilisation du parc privé à des fins sociales (IML)
- ✓ Transformation de l'offre d'hébergement

## PROMOUVOIR ET ACCÉLÉRER L'ACCÈS AU LOGEMENT

- ✓ Connaissance des publics sans domicile et observation des besoins
- ✓ Accès des personnes défavorisées et prioritaires au logement social
- ✓ Mobilité résidentielle et géographique des personnes
- ✓ SIAO comme pivots des parcours d'accompagnement

## ACCOMPAGNER DANS LE LOGEMENT LES PERSONNES SANS DOMICILE

- ✓ Accompagnement qui part des besoins des personnes
- ✓ Accompagnement social vers et dans le logement
- ✓ Approches pluridisciplinaires, partenariales et coordonnées
- ✓ Changement des cultures et pratiques professionnelles

## PRÉVENIR LES RUPTURES DANS LES PARCOURS RÉSIDENTIELS

- ✓ Prévention des expulsions locatives
- ✓ Prévention des ruptures résidentielles des personnes sortants d'institutions ou victimes de violence
- ✓ Hébergement d'urgence recentré sur sa fonction de réponse immédiate et inconditionnelle

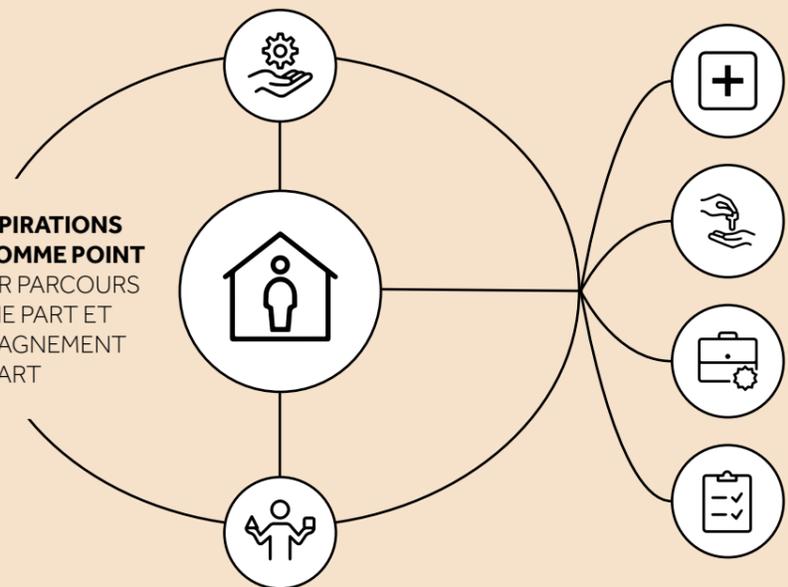
## LE PARCOURS DE LA PERSONNE LOGÉE

### Le Logement d'abord, c'est d'abord :

- ✓ Un rappel du **droit d'avoir un chez-soi**, droit déterminant pour la santé et le bien-être de chacun.
- ✓ Une approche visant à **lever les a priori sur le rapport au logement des publics les plus précaires**. L'enjeu est notamment de ne plus juger la «capacité à habiter» des personnes et de ne pas attendre qu'elles soient prêtes à être logées après un parcours en escalier mais de **favoriser une entrée aussi rapide que possible dans le logement**.
- ✓ Un modèle d'accompagnement partant du **pouvoir d'agir des personnes** plutôt que de leurs difficultés.

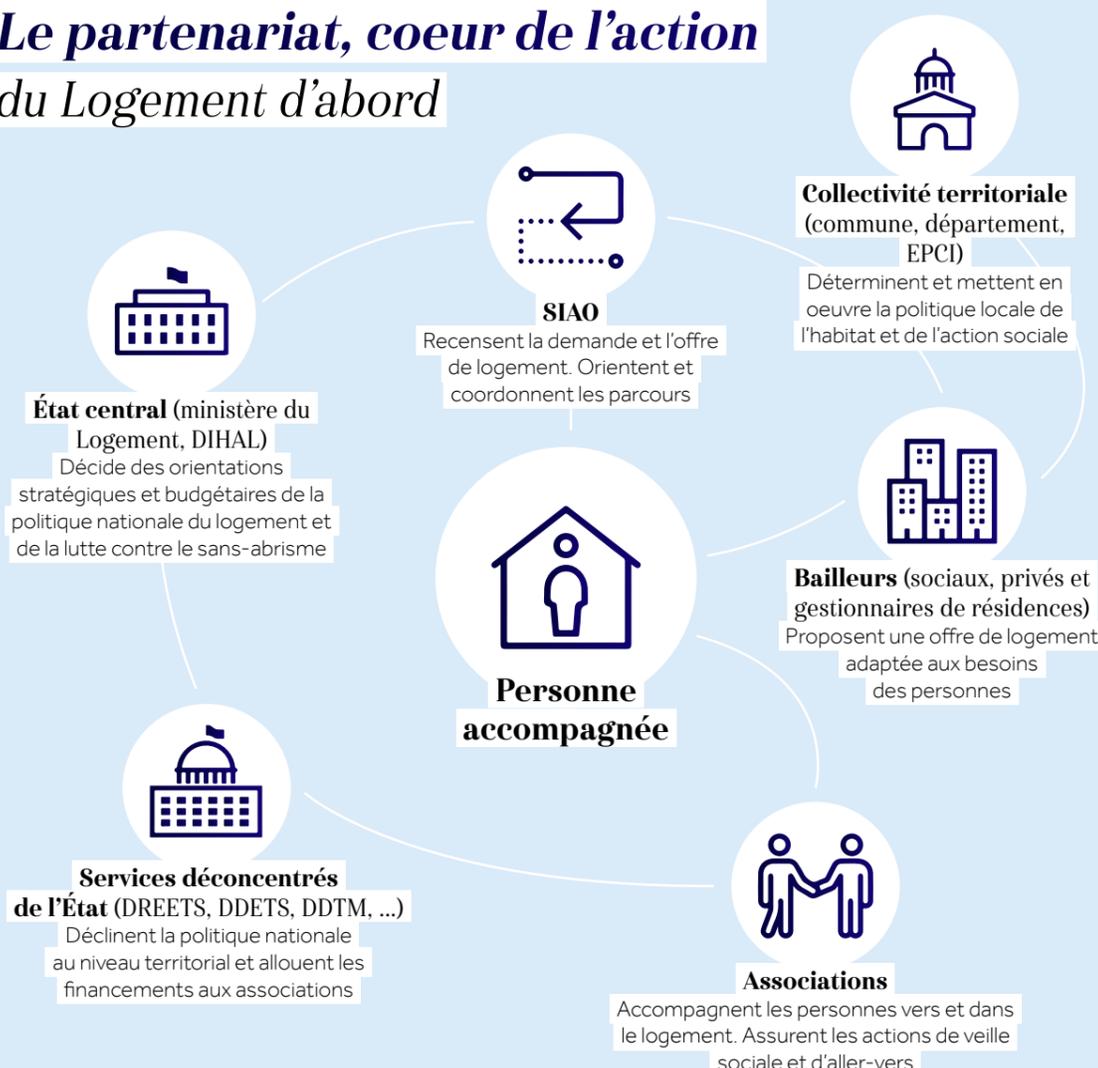
UNE CONSTRUCTION PARTENARIALE DE L'ACCOMPAGNEMENT

LES CHOIX ET ASPIRATIONS DES PERSONNES COMME POINT DE DÉPART DE LEUR PARCOURS LOGEMENT D'UNE PART ET DE LEUR ACCOMPAGNEMENT D'AUTRE PART



UNE OFFRE D'ACCOMPAGNEMENT PLURIDISCIPLINAIRE

## Le partenariat, coeur de l'action du Logement d'abord



## Les conditions nécessaires pour avancer ensemble sur le chemin du Logement d'abord

- ✓ **Produire et mobiliser des logements** adaptés et abordables
- ✓ **Construire une culture commune** sur ce qu'est et n'est pas le logement d'abord
- ✓ Travailler la capacité à recourir à un **accompagnement d'une durée adaptée**
- ✓ Travailler à la mise en place d'une **logique coopérative** au sein des équipes et entre équipes et professionnels de secteurs différents
- ✓ Évoluer collectivement dans une **logique évaluative** (qu'est-ce qui fonctionne et pourquoi ?)

## Du Housing first au logement d'abord, retour sur un changement profond de modèle

### LE HOUSING FIRST

Le modèle du Logement d'abord naît au début des années 1990, à New York, à l'initiative du Dr. Sam Tsemberis et de l'association Pathways to housing, auprès de personnes sans domicile aux forts besoins en accompagnement. Le Housing First bouleverse les pratiques et propose une approche nouvelle : celle de faire du logement un point de départ, cadre du rétablissement et de l'accompagnement vers la réinsertion en donnant en parallèle aux personnes logées le choix et le contrôle de leur accompagnement.

### UN NOUVEAU MODÈLE QUI ESSAIME PROGRESSIVEMENT EN EUROPE

Les résultats très positifs rencontrés en Amérique du nord par l'expérimentation du Housing First, notamment sur le rétablissement des personnes, leur maintien à long terme dans le logement et les économies réalisées pour la puissance publique, essaient progressivement dans de nombreux pays européens, à l'initiative des États eux-mêmes ou bien d'associations. Les principes du Housing First se déploient ainsi dans plus d'une dizaine de pays dont certains, à l'image de la Finlande ou de la France, en feront de véritables politiques publiques pour lutter contre le sans-abrisme.

## Du concept à la politique publique : une réforme structurelle de la politique de lutte contre le sans-abrisme en France

DÈS 2009

### L'ÉTAT LANCE LA STRATÉGIE NATIONALE DE PRISE EN CHARGE DES PERSONNES SANS ABRI OU MAL LOGÉES

Elle vise notamment à **orienter les personnes sans domicile vers des solutions de logement adapté ou ordinaire** plutôt que vers des dispositifs d'hébergement temporaire. Cette stratégie verra notamment la **création des SIAO** et la **naissance de l'expérimentation «Un Chez Soi d'Abord»** en 2011.

### L'EXPÉRIMENTATION UN CHEZ SOI D'ABORD

De 2011 à 2016, la France mène dans quatre grandes villes, Paris, Marseille, Toulouse et Lille l'expérimentation «Un chez-soi d'abord», largement inspirée du Housing First new-yorkais. Elle répond à la question de l'accès au logement des publics sans-abris les plus vulnérables, ceux qui présentent des troubles psychiques sévères et qui échappent aux dispositifs classiquement proposés.

Un Chez Soi d'Abord propose un accès direct au logement combiné à un accompagnement intensif, individualisé et pluridisciplinaire réalisé par des professionnels de la santé, du secteur social mais aussi des médiateurs pairs.

2017-2022

### PLAN QUINQUENNAL POUR LE LOGEMENT D'ABORD

**Réforme structurelle de l'accès au logement**, cette politique publique répond à **cinq axes d'actions** : la production de logements – l'accélération de l'accès au logement – un meilleur accompagnement vers et dans le logement – la prévention des ruptures – le recentrage de l'hébergement sur sa mission de réponse à des situations d'urgence et la territorialisation des actions.

2023-2027

### SECOND PLAN QUINQUENNAL

Les cinq années de mise en œuvre du premier plan Logement d'abord sont venues confirmer le bien fondé de ces principes, avec des **résultats chiffrés encourageants**. Le second plan Logement d'abord **confirme les actions menées en faveur de l'accélération de l'accès au logement** des personnes sans domicile et **amplifie la logique préventive**, en réduisant les risques de retour à la rue.

Pour faire de cette politique une réussite, l'État s'appuie sur la mobilisation de **44 territoires de mise en œuvre accélérée**



# LOGEMENT D'ABORD

LE LOGEMENT COMME DROIT FONDAMENTAL

*De quoi parle-t-on ?*

La **Métropole Aix-Marseille-Provence** et la **Ville de Marseille** se sont engagées **aux côtés de l'État**, en 2021, dans la mise en œuvre accélérée du **Logement d'abord** sur leur territoire.

En parallèle de la mise en œuvre d'actions pour l'accès et le maintien au logement des publics les plus vulnérables, **un plan de sensibilisation** au Logement d'abord est déployé sur le territoire métropolitain, à destination de tous les acteurs intéressés par le Logement d'abord.

